Docusign Envelope ID: 4637F0E6-91DE-4A79-9062-75015B1E7B07

TUILLET AUDIT
Société par actions simplifiée d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
Au capital de 429.080 euros
Siège social : 29, rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine
343 541 231 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION ÉCRITE DES ASSOCIÉS
DU 24 DÉCEMBRE 2025

(…)

*

PREMIÈRE RÉSOLUTION
Renonciation au délai de consultation des Associés conformément aux termes de l'article 24.4 des Statuts

Les Associés,

prennent acte que, conformément à l'article 24 des Statuts, ces derniers doivent disposer d'un délai de huit (8) jours pour émettre leur vote par tous procédés de communication écrite au Président (le vote étant, pour chaque résolution, formulé par les mots « oui » ou « non ») ;

reconnaissent ne pas avoir été consultés dans le respect des délais figurant aux termes des Statuts mais avoir néanmoins bénéficié d'un délai suffisant pour leur permettre de disposer de toutes les informations nécessaires pour statuer en connaissance de cause sur les décisions inscrites à l'ordre du jour de la présente consultation ;

renoncent, en tant que de besoin, à tout recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société, de ses dirigeants.

(…)
Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société et modifications corrélatives des Statuts

Les Associés,

décident de porter la date de clôture de l'exercice social de la Société, actuellement fixée au 30 septembre de chaque année, au 31 décembre de chaque année,

décident, par suite, de modifier l'article 27 « Exercice social » des Statuts en le remplaçant par un nouvel article 27 « Exercice social », rédigé comme suit :

« ARTICLE 27 - EXERCICE SOCIAL

Docusign Envelope ID: 4637F0E6-91DE-4A79-9062-75015B1E7B07

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

(…)
Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

TROISIÈME RÉSOLUTION
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés,

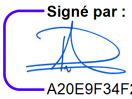
confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi et les règlements.

(…)
Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

*

(…)

Extrait certifié conforme par le Président

Signé par :

A20E9F34F2B141D...

GRANT THORNTON & ASSOCIÉS
Monsieur Adam Nicol
Président